



SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE LA SARTHE (Siren : 256102104)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Saint-Germain-du-Corbéis
Arrondissement	Alençon
Département	Orne
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	14/12/1972
Date d'effet	14/12/1972

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Gaston THIBAUT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	MAIRIE DE ST GERMAIN DU CORBEIS
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	61000 ST GERMAIN DU CORBEIS
Téléphone	02 33 82 26 80
Fax	02 33 82 26 89
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	42 801
Densité moyenne	220,65

Périmètres

Nombre total de membres : 14

- Dont 13 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
61	Barville (216100263)	203
61	Bures (216100677)	177
72	Chenay (217200765)	213
61	Coulonges-sur-Sarthe (216101261)	495
61	Hauterive (216102020)	494
61	Le Mêle-sur-Sarthe (216102582)	779
61	Le Ménil-Broût (216102616)	176
61	Les Ventes-de-Bourse (216104992)	161
72	Moulins-le-Carbonnel (217202126)	732
61	Saint-Julien-sur-Sarthe (216104125)	686
61	Saint-Léger-sur-Sarthe (216104158)	363
61	Semallé (216104679)	404
72	Villeneuve-en-Perseigne (200047629)	2 280

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
61	CU d'Alençon (246100663)	CU

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Autres actions environnementales <i>Le syndicat a pour objet : - de veiller, sous l'autorité des maires, à l'exécution des lois et règlements qui régissent la police des eaux, - de pourvoir, dans le cadre de la législation en vigueur, et notamment des articles 175 à 179 du code rural, à l'entretien de la rivière la Sarthe : faucardement, curage, réfection des rives, - d'entreprendre toutes les études et de réaliser tous les travaux lui permettant de s'assurer la maîtrise des eaux de la rivière la Sarthe et, notamment, les travaux d'approfondissement, d'élargissement, de redressement, de régularisation du lit, de suppression ou modification de certains barrages, de construction ou modification d'ouvrages ; l'expropriation des droits d'eau, exercée ou non, des propriétaires riverains, pourra se faire dans les conditions de l'article 177 du code rural, - d'entreprendre toutes les études et de réaliser tous les travaux concernant l'amélioration de la pêche et le développement touristique de la Vallée de la Sarthe</i> Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)